



**CCAS Seignosse**

*Conseil d'Administration du 19 novembre 2024*

DEPARTEMENT  
des Landes

*Extrait des Délibérations du Conseil d'Administration*

C.C.A.S

de

SÉANCE ORDINAIRE du 19.11.2024

SEIGNOSSE

L'An deux mille vingt-quatre, le 19 novembre 2024, à dix-huit heures,

Le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr PECASTAINGS Pierre en session ordinaire.

**Etaient présents :**

Messieurs Pierre PECASTAINGS, Eric LECERF, Jean-Marc LESOUF,  
Mesdames Martine BACON-CABY, Maria LEGENDRE, Sylvie LOUSTALET, Sylvie PAUCET-ALHAITS

**Excusés :**

Messieurs Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Patrice BEZIAT  
Mesdames Quitterie HILDELBERT, Carine QUINOT,

**Secrétaire de séance** : Martine BACON-CABY

**Nombre de Conseillers**

**en exercice : 11**

**Nombre de présents : 7**

**Nombre de votants : 8**

Délibération : 2024-11-19\_05

**OBJET : DELIBERATION RELATIVE A LA MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS**

Rapport :

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de l'établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le

ID : 040-214002966-20241119-DEL5CCAS\_241119-DE





Conseil d'Administration, compte tenu des nécessités de service, de faire évoluer le tableau des emplois afin qu'il corresponde aux besoins réels de l'établissement.

A ce jour, le tableau des effectifs ne correspond plus à la réalité des emplois et les diverses délibérations le modifiant sont difficilement identifiables. Il convient par ailleurs de prévoir le fondement juridique de recrutement d'agent contractuel en cas de procédure infructueuse de recrutement de fonctionnaires sur les postes vacants.

Monsieur le Président présente un tableau des emplois et des effectifs permettant une meilleure lecture par le Conseil d'Administration.

Monsieur le Président propose :

- Dans un premier temps de supprimer, à compter du 01 décembre 2024, l'ensemble des emplois existants sur l'EHPAD
- Dans un deuxième temps de créer, à compter du 01 décembre 2024, les emplois détaillés dans l'annexe jointe

Délibération :

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28,

**VU** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

**VU** le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

**VU** le budget de l'établissement,

**VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 septembre 2024,

**CONSIDERANT**, qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **SUPPRIME** à compter du 01 décembre 2024 l'ensemble des emplois créés.

- **CRÉE** à compter du 01 décembre 2024 les emplois tels qu'indiqués dans le tableau joint à la présente délibération

- **AUTORISE**, en cas d'appel à candidature infructueux de fonctionnaires pour pourvoir l'ensemble des emplois visés à l'annexe, le recrutement d'agents contractuels sur le fondement juridique indiqué pour chaque emploi

- **PRÉCISE**,

➤ Que l'agent recruté par contrat devra justifier d'un titre permettant l'accès aux concours d'accès au cadre d'emploi du grade de recrutement ou d'une expérience significative correspondante justifiant le recrutement ;

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le

ID : 040-214002966-20241119-DEL5CCAS\_241119-DE





➤ Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de recrutement et assortie du régime indemnitaire dans les conditions prévues par délibération ;

➤ Que Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

- **DIT** que les crédits correspondants seront prévus au budget.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Et ont signé au registre les Membres présents.

*Le Président du CCAS*

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Pierre PECASTAINGS



DELIBERATION TELETRANSMISE A

M. le Représentant de l'Etat

Le 22 novembre 2024

Et publiée le 25 novembre 2024

Rendu exécutoire le 22 novembre 2024

(Loi du 02/03/1982

Complétée Loi 22/07/82)

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le

ID : 040-214002966-20241119-DEL5CCAS\_241119-DE

